PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 JUIN 2026

L'an 2026 et le 19 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis DUCHAMP, Maire.

Présents : Jean-Louis DUCHAMP, Myriam HEURTAUX, Jean-Yves DELABBAYE, Dominique LE DU, Frédéric AMOSSÉ, Sylvie CHEVALLIER, Jonathan TRÉBOIS, Carine DELABBAYE, Georg STASKIEWICZ, Marie TIRVAUDEY, Edouard STEHELIN.

Absents excusés :

- Paul HEYBERGER, pouvoir donné à Edouard STEHELIN
- Michel BARTALINI, pouvoir donné à Dominique LE DU
- Rosa DA SILVA, pouvoir donné à Sylvie CHEVALLIER
- Valérie LABATI, pouvoir donné à Frédéric AMOSSÉ

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2026
- Décisions du maire

1. Délibération : Tarifs année scolaire 2026/2027
2. Délibération : Demande de subvention amendes de police
3. Délibération : Autorisation de signer les documents pour la suite du traitement des archives
4. Délibération : Adhésion à la convention du CIG pour une mission d'accompagnement juridique non statutaire (2026-2029)
5. Délibération : Adhésion au dispositif départemental de téléassistance (2026-2029)
6. Délibération : Rapport d'activités SMAGER 2024
7. Délibération : Désignation d'un élu référent forêt-bois

- Communications du maire
- Informations (Ecole, commissions urbanisme, environnement, travaux, communication, syndicats)
- Questions diverses

Le quorum étant atteint (15), la séance est ouverte à 20h34.

- **Secrétaire de séance**

A été désignée secrétaire, Carine DELABBAYE

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 avril 2026**

Le procès-verbal de la séance du 17 avril 2026 est **APPROUVÉ** à l'unanimité.

- **Décisions du Maire**

D_27.26	24/04/2026	LE COZANNET - Chauffe-eau école maternelle (962,40€)
D_28.26	24/04/2026	DIRECT CUVES - Cuve 600 litres (408€)
D_29.26	18/05/2026	AGRI'ROY - Broyage fossés (2640€)
D_30.26	19/05/2026	LES 5 ANNEAUX - Repas de Pentecôte (680€)
D_31.26	19/05/2026	BIG ARBRES - Abattage d'arbre et rognage de souches (3672€)
D_32.26	29/05/2026	AVENUE DES SPÉCIALISTES - Climatiseur mobile réversible (320€)
D_33.26	03/06/2026	PICHON - Fournitures ALSH (418,90€)
D_34.26	05/06/2026	BODET - Pose d'une échelle église St-Gilles (696 €)
D_35.26	15/06/2026	LIBRAIRIE PAVE DANS LA MARE - Livres et manuels scolaires rentrée 2026 (795,53€)
D_36.26	16/06/2026	MAJUSCULE - Manuels scolaires rentrée 2026 M. Suppo (552,64€)
D_37.26	16/06/2026	MAJUSCULE - Manuels scolaires rentrée 2026 Mme Hydrio (416,21€)
D_38.26	16/06/2026	MAJUSCULE - Manuels scolaires rentrée 2026 Mme Fernandez (1232,90€)
D_39.26	18/06/2026	ACISS - Coffre-fort (800 €)
D_40.26	19/06/2026	AVENUE DES SPÉCIALISTES - 2 climatiseurs mobiles (650€)

1. Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2026/2027

Sur proposition de M. Le Maire,

Vu la précédente délibération n° 2025.19 en date du 13 juin 2025 fixant les tarifs cantine, étude, accueil du matin et périscolaire soir et extrascolaire vacances et mercredis à compter de la rentrée scolaire 2025/2026,

Considérant l'augmentation tarifaire de notre prestataire Yvelines Restauration reçue par courrier le 26 mai 2026 de 1.50 % pour les repas enfants et adultes à compter du 01/09/2026,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de fixer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2026/2027 :

Accueil matin	
Prestation	**Tarifs**
Journée	5.00 €
Forfait mensuel	44.18 €

Etude	
Prestation	**Tarif**
Journée	4.05 €

Cantine	
Prestation	**Tarifs**
Repas enfant	4.57 €
Forfait mensuel	60.00 €
Repas adulte	5.88 €

Accueil périscolaire : soir			
Tarifs	Soirée 16h30 - 19h00	Semaine complète 16h30 - 19h00	Soirée après étude 18h00 - 19h00
A (QF < 6 000 €)	3.89 €	13.87 €	1.71 €
B (5 999 € < QF < 12 000 €)	5.15 €	18.13 €	2.23 €
C (QF > 11 999 €)	6.40 €	22.63 €	2.86 €

Accueil extrascolaire : vacances et mercredi					
Tarifs	Journée avec repas	Matin sans repas	Après-midi sans repas	½ journée avec repas	Forfait semaine vacances
A (QF < 6 000 €)	14.27 €	5.10 €	6.24 €	9.80 €	61.52 €
B (5 999 € < QF < 12 000 €)	19.00 €	6.78 €	8.22 €	12.95 €	82.38 €
C (QF > 11 999 €)	23.76 €	8.51 €	10.34 €	16.37 €	104.35 €
Extérieur	28.51 €	10.15 €	12.41 €	19.62 €	115.32 €

➢ En cas de sortie extra-scolaire, il est prévu de demander une participation aux familles, dont le montant dépendra du prix de cette sortie.

2. Programme Amendes de Police 2026, demande de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le courrier référencé DCEP CT 26017 du Conseil départemental des Yvelines en date du 27/05/26 concernant la répartition des amendes de police 2026,

Considérant que les aménagements projetés sont subventionnables à hauteur de 80 % d'un montant maximal de travaux de 30 000 € HT,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux de sécurisation envisagés,

Considérant le bilan financier présenté faisant ressortir un montant global de travaux de 8 075 € HT,

Après avoir entendu l'exposé de présentation de M. Le Maire dont la note est jointe en annexe de cette délibération,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions au titre du programme amendes de police 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de solliciter du Conseil départemental au titre du programme 2026 de répartition du produit des amendes de police (dotation Etat), une subvention pour les travaux indiqués ci-dessous :

- Description des travaux détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération :
  - Mise en place de 5 panneaux de signalisation « vitesse limitée à 30 »
  - Mise en place de 5 panneaux de signalisation « fin de limitation à 30 »
  - Pose de signalisation « 30 km/h » en résine thermocollée
  - Mise en place de 3 radars pédagogiques

- Coût HT des travaux : 8 075 €

S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge ainsi que de l'ensemble de la TVA.

Autorise M. Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

3. Adhésion à la convention du CIG pour une mission de réorganisation du fond d'archives

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du patrimoine,

Vu la proposition d'intervention du service Archives du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande couronne n°26-05520,

Vu le protocole d'accord annexé à cette proposition relatif à un règlement par phases (2026 et 2027),

Considérant la mission d'archivage précédemment réalisée et son bilan d'intervention,

Considérant la nécessité de procéder à des éliminations réglementaires, d'optimiser la gestion de l'espace dans le local archives, d'accéder à l'information fiable rapidement et de mettre en place une procédure interne,

Considérant l'évaluation de la mission de réorganisation de l'archiviste du CIG à une intervention sur 65 mètres linéaires d'archives en 10 semaines de 39h pour un coût estimé d'environ 13 650€,

Sur proposition de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la convention ci-annexée à la présente délibération fixant les modalités d'intervention du service Archives du CIG sur la commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines,

Autorise M. le Maire à signer ladite convention, le protocole d'accord n°26-05520 en deux phases et tous les documents y afférents,

Autorise l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de cette mission sur les exercices 2026 et 2027 d'un montant de 6 825€ annuels correspondant à une intervention globale sur 65 mètres linéaires d'archives en 10 semaines de 39h.

4. Adhésion à la convention du CIG pour une mission d'accompagnement juridique (2026-2029)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) n°2026/06/10084 pour une mission d'accompagnement juridique de 3 ans,

Considérant que cette mise à disposition est nécessaire pour informer et accompagner juridiquement les élus et leurs agents dans leurs missions,

Sur proposition de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la convention ci-annexée à la présente délibération fixant les modalités du service d'accompagnement juridique du CIG pour la période 2026-2029,

Autorise M. le Maire à signer ladite convention n°2026/06/10084 et tous les documents y afférents.

5. Adhésion au dispositif départemental de téléassistance (2026-2029)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif départemental de téléassistance existant, mis en place par l'Agence AutonomY pour le compte du département des Yvelines dans le cadre de sa politique de maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,

Vu le courrier du 17 avril 2026 de l'Agence AutonomY concernant le marché de téléassistance avec la société Tunstall Vitaris qui est renouvelé au 1er juillet 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'adhérer au dispositif départemental de téléassistance pour la période 2026-2029, en retenant le principe de facturation aux adhérents.

Autorise par conséquent le Maire à signer la convention entre la commune, l'Agence AutonomY et la société attributaire du nouveau marché passé par l'Agence AutonomY pour la gestion du dispositif départemental de téléassistance.

6. Rapport d'activités 2024 SMAGER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément aux dispositions de l'article R 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2024 présenté par le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Étangs et Rigoles doit être présenté en Conseil Municipal ;

Vu la présentation du rapport d'activités 2024 du SMAGER par Jean Louis DUCHAMP,

Le Conseil Municipal **prend acte** de la présentation du rapport d'activités 2024 du SMAGER.

7. Désignation d'un élu référent forêt-bois

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18 relatif à l'administration de la commune par le maire,

Vu le courrier du Président des Collectivités forestières Ile-de-France invitant les communes à désigner un élu référent forêt-bois au sein du+ conseil municipal,

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de désigner un élu référent forêt-bois pour la durée du mandat municipal en cours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **décide** de désigner Mme Sylvie CHEVALLIER référente forêt-bois de la commune de Vieille-Église-en-Yvelines.

- **Communications du Maire :**

Le directeur départemental des Finances Publiques a désigné les 12 contribuables participant aux travaux de la Commission Communale des Impôts Directs (6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants). La première réunion de cette commission se tiendra durant l'hiver 2026/2027.

À la suite d'une erreur de la CART la commune n'a pas 4 délégués au SYRIAE mais seulement 2 : un titulaire Jean Louis DUCHAMP et un suppléant Marie TIRVAUDEY.

Le lundi 15 juin a été signé l'acte d'acquisition du terrain « Djellab » au prix de 7 000€ pour un hectare auquel s'ajoute 1 037 € de frais. Pour rappel la partie stationnement face au 38 route d'Auffargis reste la propriété des consorts Djellab.

- **Informations :**
  - **Ecole :**

A la suite du deuxième conseil d'école de l'année scolaire au cours duquel avait été à nouveau abordé le sujet de l'ambiance des services de la cantine, une réunion parents délégués, personnel et municipalité s'est tenue.

Il a été convenu que le futur règlement intérieur insistera notamment sur les règles de bonne conduite, qu'un traitement acoustique des locaux sera étudié et que les informations devront circuler d'une manière plus fluide entre les parents, le personnel et la mairie.

Le 13 juin le spectacle de l'école a rencontré un franc succès ainsi que l'activité conviviale du déjeuner et de l'après-midi.

M. Suppo quitte la direction de l'école pour l'école de Saint Rémy l'Honoré ;

Mme Fernandez est nommée directrice et le remplaçant de M. Suppo en tant qu'enseignant des CM1/CM2 n'est pas encore connu.

Le lundi 22 juin M. le Maire participera, à l'invitation du DASEN, à une réunion sur les évolutions possible en matière d'élaboration de la carte scolaire.

Le dernier conseil d'école se tiendra le 26 juin.

Durant l'été il faudra envisager le remplacement de Mme Fernandez pour l'étude dirigée.

  - **Urbanisme :**

La banque d'adresses locales est en cours de finalisation, il ne reste qu'a fiabiliser les adresses pour certains écarts (Les Brulins, La Haute Borne, Les Rouches,....).

La prochaine réunion de la commission se tiendra le 25 juin.

  - **Environnement :**

La commission s'est réunie le 12 juin.

Elle a examiné les projets pouvant être proposés dans le cadre de la prochaine session du BPE de la Région Ile de France : la récupération d'eau au cimetière et la rénovation du verger communal. Deux autres projets ont été évoqués : l'installation de jeux pour les 8/12 ans et la mise en place de bornes de stationnement pour les vélos.

Une visite du jury « Villes et villages fleuris » est prévue le 25 juin et pourrait donner lieu à un accompagnement du Département.

La restauration des deux pompes à eau du village a également été évoquée.

- **Travaux :**

La commission a fait un inventaire exhaustif, sur site, des « petits » travaux à réaliser : voirie, signalétique, abris-bus, espaces verts, haies,...

L'échelle du clocher va être remplacée et les travaux à effectuer dans l'église par le département dans le cadre du carnet d'entretien pourraient débuter l'hiver prochain.

Une réunion de travail du conseil sur la restructuration de la maison communale est prévue le 9 juillet.

L'entretien des fossés communaux se poursuit, notamment le long du C3, du chemin de St Hubert et du chemin de St Arnoult.

La rénovation de la zone vie de l'atelier communal est également à l'étude.

- **Communication :**

Un flyer sur les règles pour bien vivre ensemble a été distribué le 9 juin dans les boites à lettres.

La commission se réunira le 29 juin pour travailler sur la migration de notre site Internet vers Wordpress.

- **Syndicats :**

SICTOM : Deux réunions ont déjà eu lieu. La première pour installer les instances, Xavier Caris a été élu président ; important renouvellement dans la gouvernance, un seul vice-président sortant, Jean-Louis Flores, est à nouveau en fonction.

La seconde pour présenter le fonctionnement du syndicat aux délégués nouvellement élus.

Le magazine Poubelle la vie va être distribué prochainement.

SIRYAE ; Guy Pélissier a été réélu président.

CART : Tous les conseillers proposés pour les différentes commissions ont été retenus et Sylvie Chevallier siègera au CIAS.

Deux opérations sont envisagées sur le réseau d'eaux usées : d'une part l'extension du réseau route d'Auffargis et d'autre part la création d'une antenne chemin de Saint Arnoult.

PNR : Anne Cabrit a été réélue présidente. Un séminaire des maires du Parc Naturel est prévu le 2 juillet.

Mission Locale : Dominique LE DU participera à l'Assemblée Générale du 24 juin prochain.

Correspondants Défense : Marie TIRVAUDEY participera à leur première réunion à Versailles le 9 juillet prochain.

- **Questions diverses :**

Marie TIRVAUDEY revient sur l'idée d'une commission « Famille «. Il n'y a pas actuellement de nécessité car de nombreuses activités existent déjà pour les jeunes et les moins jeunes ; en revanche une réflexion pourrait être conduite pour la création d'un conseil municipal des jeunes.

Carine DELABBAYE mentionne les mesures qui ont été prises par le maire d'Auffargis pour limiter certains rassemblements porteurs de nuisances et notamment la suppression des tables de pique-nique à proximité des tennis. M. le maire indique que si la mise en place prochaine de table à la Patte d'Oie et à la maison communale entrainait des nuisances nous prendrions des mesures adaptées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à **00h00**.

Procès-Verbal approuvé en séance du 11 septembre 2026

Signatures

Le Maire,
Jean-Louis DUCHAMP

MAIRIE DE VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES (YVELINES)

La secrétaire de séance,
Carine DELABBAYE